

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



F

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 11 de l'ordre du jour

CX/CF 07/1/14 Add.3

Avril 2007

PROGRAMME MIXTE FAO/WHO SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITE DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Première session

Beijing, Chine, 16-20 avril 2007

AVANT-PROJET DU CODE D'USAGES POUR LA DIMINUTION DES TENEURS EN 3-MONOCHLOROPROPANES-1, 2-DIOL (3-MCPD) LORS DE LA PRODUCTION DE PROTÉINES VÉGÉTALES HYDROLYSÉES PAR HYDROLYSE ACIDE (PVHA) ET DE PRODUITS CONTENANT CE TYPE DE PROTÉINES (N09-2005)

Observations à l'étape 3 par la Communauté européenne

Ce document contient des observations tardives sur les commentaires reçues après la date limite mais celles-ci ont été soumises avant le 1er avril 2007.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Comme l'indiquent les observations soumises sur la version précédente du Code d'usage (CX/FAC 06/38/31), la Communauté européenne et ses États membres (CEEM) appuient pleinement l'élaboration du présent Code d'usage pour la réduction du 3-MCPD lors de la production de protéines végétales obtenues par hydrolyse acide (PVHA) et de produits contenant ce type de protéines car la présence de 3-MCPD dans les aliments est préoccupante en raison de ses propriétés toxicologiques.

La Communauté européenne et ses États membres souhaitent formuler les observations générales suivantes sur le projet de Code d'usage (CX/CF/ 07/1/14):

L'industrie a fourni des informations supplémentaires d'ordre plutôt général sur les méthodes de réduction du 3-MCPD dans les PVHA. Par conséquent, l'énoncé des trois approches visant à réduire les concentrations de 3-MCPD dans les PVHA décrites dans les paragraphes 15 à 17 ne pourrait pas être plus détaillée.

En revanche, la Communauté européenne et ses États membres sont d'avis que le Code d'usage fournit des conseils généraux utiles aux fabricants. Ces conseils doivent être adaptés aux procédés de production individuels de chaque fabricant.

La Communauté européenne et ses États membres sont favorables à avancer le projet de Code d'usage dans la procédure d'élaboration du Codex.

Par ailleurs, la Communauté européenne et ses États membres proposent les modifications de forme suivantes:

§ 8: Le paragraphe ne doit traiter que du 3-MCPD, et non de tout le groupe des chloropropanols.

§ 14, deuxième ligne (texte anglais): Remplacer « flowing paragraphs » par « following paragraphs » (en français: paragraphe suivant).